

## **Réunion du conseil municipal du 16 février 2010**

Aucun absent.

Le maire ouvre la séance par la lecture du compte rendu de la réunion du dernier conseil le 16 décembre 2009 qui est approuvé à l'unanimité.

Puis, il donne la parole à Geneviève Bouillaud afin qu'elle présente le compte administratif 2009.

**Le compte administratif 2009** de la commune de Preuilly et de ses services rattachés ( eau, assainissement et CCAS), présenté préalablement à la commission des finances le 6 février 2010, s'établit comme suit :

### **COMMUNE**

#### **Investissement**

dépenses de l'exercice:	607 775.03
recettes de l'exercice :	674 183.84
résultats net de l'exercice :	66 408.81

Résultat à la clôture de l'exercice précédent : - 166603.11

Résultat à la clôture de l'exercice 2009 : -100194.30

En raison du résultat d'investissement reporté déficitaire à hauteur de 166 603.11, le résultat définitif à la clôture de la gestion 2009 en section d'investissement est déficitaire et s'élève à : -100 194.30.

Les restes à réaliser en dépenses qui seront reportés sur l'exercice 2010 ont été arrêtés à la somme de 104 950.12€ et en recettes à 99 432€.

#### **Fonctionnement**

dépenses de l'exercice:	911 724.74
recettes de l'exercice:	1 032 355.57

Résultat de l'exercice: 120 630.83

Résultat à la clôture de 2008 : 37938.15

Résultat de clôture 2009 : 158568.98

Par suite du résultat de fonctionnement reporté excédentaire de 37 938.15, le résultat définitif à la clôture de l'exercice 2009 en section de fonctionnement est excédentaire et s'élève à 158 568.98.

## **SERVICE DE L'EAU**

### Investissement

Dépenses de l'exercice :	19 231.08
Recettes de l'exercice:	33 482.22
Résultat de l'exercice :	14 251.14
Résultat à la clôture de 2008 :	51955.90
Résultat de clôture de 2009 :	66207.04

Le résultat définitif à la clôture de l'exercice 2009 après report de l'excédent constaté à la clôture de l'exercice 2008 de 51 955.90, s'établit à 66 207.04 €.

Les restes à réaliser en dépenses qui seront reportés sur l'exercice 2010 ont été arrêtés à la somme de 65237.92

### Fonctionnement

Dépenses de l'exercice :	138 241.71
Recettes de l'exercice:	84 245.15
Résultat de l'exercice (déficit) :	- 53996.56
Résultat à la clôture de 2008 :	59 189
Résultat de clôture de 2009 :	5192.44

Le résultat définitif après intégration du résultat constaté à la clôture de l'exercice 2008 de 59 189€ s'établit à 5 192.44€.

## **SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

### Investissement

Dépenses de l'exercice :	94 678.75
Recettes de l'exercice :	158 395.02
Résultat net de l'exercice :	63 716.27

Résultat à la clôture de 2008 : - 73157.48

Résultat de clôture 2009 : - 9441.21

Le résultat définitif déficitaire après l'intégration du résultat reporté déficitaire de – 73157.48€ s'établit à – 9441.21.

Les restes à réaliser en dépenses ont été arrêtés à 41 967.75€ .Ils seront reportés le budget 2010.

### Fonctionnement

Dépenses de l'exercice : 59 703.86

Recettes de l'exercice : 105 653.89

Résultat net de l'exercice : 45950.03

Résultat à la clôture 2008 : 35508.61

Résultat de clôture 2009 : 81 458.64

Le résultat définitif s'établit à 81 458.64 après intégration du résultat reporté à la clôture de l'exercice 2008 de 35508.61.

### CCAS

#### Fonctionnement

Dépenses de l'exercice : 292.11

Recettes de l'exercice : 22

Résultat de l'exercice : -270.11

Après intégration du résultat reporté de 2008 de 5029.04, le résultat définitif s'établit à 4758.93€.

Le maire ayant quitté la séance, le compte administratif 2009 est adopté à l'unanimité sous la présidence d'André NEAU.

## **Affectation des résultats**

Le maire propose d'affecter les résultats ainsi obtenus de la manière suivante :

### **Pour la commune**

Le résultat de fonctionnement cumulé s'élève à 158 568.98€

Il propose d'affecter à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) une partie de l'excédent de fonctionnement pour 105 712.42€ et le reste soit 52 856.56 en fonctionnement sur l'exercice 2010.

### **Pour l'assainissement**

Le résultat de fonctionnement cumulé s'élève à 81458.64.

Le maire propose d'affecter à la section d'investissement au compte 1068 la somme de 51 408.96 et le reste soit 30 049.68 en fonctionnement sur l'exercice 2010.

Le conseil après en avoir délibéré accepte l'affectation des résultats tels qu'ils ont été proposés.

## **Compte de Gestion**

Le maire précise aux membres du conseil que les comptes ont été arrêtés conformément à ceux établis par le receveur municipal, qu'il remercie par ailleurs pour sa collaboration active et son aide précieuse.

Le conseil après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le compte de gestion ainsi établi par le receveur municipal.

## **Remarque préalable à la présentation du budget 2010**

Le maire rappelle que le 14 avril 2009 le conseil avait adopté le principe du versement anticipé du FCTVA pour les dépenses éligibles effectuées en 2008, dans le cadre du plan de relance de l'économie, sous la condition que le seuil des dépenses fixé par la convention égal à la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement des années 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 546391€, montant de référence déterminé par les services de l'Etat soit dépassé.

Nous avons atteint ce seuil par notamment l'acquisition du terrain de la Saulaie et désormais nous percevrons de façon pérenne le FCTVA calculé sur les dépenses d'investissement éligibles de l'exercice N-1 ( au lieu de N-2).

## **Budget 2010**

Sur avis de la commission des finances réunie le 6 février 2010, le budget 2010 est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Celui-ci après en avoir délibéré l'adopte à l'unanimité.

Il est arrêté comme suit :

Pour la Commune, les dépenses et recettes de fonctionnement s'établissent à **1 024 356.56**

La section d'investissement a été arrêtée en recettes et en dépenses à **786 980.73**

Les principales opérations retenues pour 2010 sont :

- l'aménagement du local de la grande rue ( acquis en 2009)
- la réfection des courts de tennis
- un programme de voirie pour 50 000€
- le réaménagement des vestiaires du stade et la construction du club house
- l'entourage de la piscine
- l'achat de défibrillateurs
- une première tranche de travaux pour l'aménagement de la saulaie

Pour l'eau, les dépenses et recettes de fonctionnement ont été évaluées à **88541.44€**

La section d'investissement s'établit à **86207.04€**.

Pour l'assainissement, la section de fonctionnement s'établit en recette et en dépense à **137384.68€** et la section d'investissement à **122743.96**

Le conseil municipal accepte que le service de l'assainissement abonde le budget de la commune à hauteur de 10 000€."

Pour le CCAS, le budget 2010 s'établit à **4758.93€**

<b>DIVERS</b>
---------------

Le maire a été sollicité par le club de tennis afin qu'une subvention exceptionnelle puisse lui être accordée pour l'acquisition de matériel d'équipement. Il propose qu'une somme de 500€ lui soit attribuée . Elle les aidera à démarrer. Le conseil après en avoir délibéré donne son accord au versement de la somme de 500€.

Il informe par ailleurs le conseil que des jeunes sont intéressés par la création d'un club de hand. Pour faciliter cette mise en place, le gymnase sera mis à disposition pour dans un 1<sup>er</sup> temps des entraînements selon un créneau horaire à définir afin d'attirer les personnes intéressées.

Le maire donne lecture d'une lettre de MME TAVARES, en qualité de déléguée départementale de l'Education nationale qui sollicite l'attribution d'une subvention pour 2010. Sur proposition du maire, le conseil après en avoir délibéré accepte de verser la somme de 50€ à l'Union départementale des délégués de l'Education nationale.

Le maire a été destinataire d'une lettre du Président de l'USYP, Michel JEAU, dont il donne lecture . M.JEAU remercie le conseil de l'octroi d'une subvention de 2000€ en 2009 accordée pour le soutien de l'emploi de M. CUVILLIER Alexis dans le cadre du contrat Cap Asso. Il fait part également au conseil de son inquiétude pour l'avenir des associations en raison de la réforme engagée par l'Etat notamment sur les collectivités locales.

Il sollicite à nouveau la municipalité afin qu'elle renouvelle le versement d'une subvention pour 2010. Le conseil après délibération approuve ce versement.

Le collège sollicite le conseil municipal afin qu'il apporte son soutien aux voyages qu'il organise par le versement d'une aide de 25 € par élève. Le conseil accepte le versement de cette aide . A noter que 27 élèves sont concernés .

Le conseil général dans le cadre de la convention de location des équipements sportifs a versé la somme de 1999.82€ au collège Gaston Deferre. Le conseil charge le maire d'émettre le titre correspondant afin de récupérer cette somme.

De même s'agissant du collège privé, le conseil charge le maire d'émettre le titre pour un montant de 168€ (une somme de 2224€ a été versée 2 fois en 2009).

Le maire donne lecture de la lettre de M. Le Préfet d'Indre et Loire par suite de la délibération du conseil municipal prise dans le cadre du « soutien de la motion adoptée par l'association des maires ruraux de France ». Il indique qu'une telle délibération intervient « dans un domaine qui ne relève pas de la compétence de la commune » et qu'il s'agit 'd'un vœu sur l'opportunité d'une mesure qui n'incombe pas à la commune ». Dont acte.

Le maire propose que la commune prenne en charge les frais d'obsèques de la famille Frappier en raison des difficultés qu'elle rencontre. Le conseil approuve .

Le maire présente un devis pour des travaux de peinture au logement situé à la gare. Le conseil souhaite qu'une autre entreprise soit consultée afin de disposer d'éléments de comparaison.

Le maire indique au conseil que les marches de la mairie ont été détériorées par le gel. . Les travaux doivent être entrepris rapidement afin que de nouvelles dégradations n'apparaissent pas. Le conseil accepte de confier les travaux à Patrick JOUBERT dont le devis s'élève à 2871€60 TTC.

De même le conseil accepte de confier les travaux nécessaires au musée à l'entreprise BLAZYCK pour un montant de 1512.55€.

Sur proposition de MLE GOMEZ, le conseil accepte le projet d'animation de 2010 « balade avec un âne » pour un coût de 1120€. L'animation aura lieu le 5 juin « dans et autour de Preuilley » à 14h. Par ailleurs, Mle GOMEZ fait part au conseil que des séries de bandes dessinées ne sont pas complètes. Elle propose de compléter les séries inachevées . Le coût est de 1331€.

Le conseil accepte d'accorder 700€ en supplément du budget accordé annuellement de 2600€ pour l'acquisition de livres. Par ailleurs, le conseil vote un crédit de 1000€ pour l'acquisition de DVD.

Le maire propose au conseil de créer un poste de Garde champêtre chef et de supprimer celui de garde champêtre principal. Le conseil adopte le principe.

Il est procédé à l'établissement des permanences aux élections régionales des 14 et 21 mars 2010

14 mars 2010 : 8h 11h : Gilles Bertucelli, Richard Garnier et Patricia Martin ( André Neau sous réserve)  
11h 13h : Chantal Ferdoelle, Geneviève Bouillaud, et pierre Antoine Chaboisson  
13h 15h : Gérard Thoreau, Jean Paul Charrier, Dominique Robin et Guy Detot  
15h 18h : Geneviève Bouillaud, Jean François Véron, Christophe Labracherie.

21 mars 2010 : 8 h à 11h : Gilles Bertucelli ; Patricia Martin, Serge Canouet  
11h 13 h : Chantal Ferdoelle, Sylvie Montrot, Guy Detot  
13h 15h Gérard Thoreau, Pierre Antoine Chaboisson, Richard Garnier, Jean Paul  
Charrier  
15h 18h Chantal Ferdoelle, Jean François Veron, Christophe Labracherie, Serge  
Canouet